



# VILLE D'ANTIBES JUAN-LES-PINS

République Française – Département des Alpes Maritimes – Arrondissement de Grasse

Direction Générale  
Adjointe de la Proximité

Direction Urbanisme

Service Planification  
Etudes Urbaines

Antibes, le 2

**Madame Suzanne VEKEMANS**  
**Villa les Oliviers**  
36, avenue de la Rostagne  
06160 JUAN LES PINS

Référence : GC/TC/199  
PO – A 23148  
PO – D

Affaire suivie par :  
**Gilbert CERF**  
☎ 04.92 90 51.65  
✉ 04. 92 90 51 61

**OBJET: PLAN LOCAL D'URBANISME D'ANTIBES JUAN-LES-PINS (P.L.U)– SECTEUR LA ROSTAGNE**

VOS/REF : Votre lettre du 27 septembre 2007 reçue en mairie le 4 octobre 2007  
P.J. 1

Madame,

Votre courrier susvisé relatif au zonage du secteur de la Rostagne dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) a retenu toute mon attention.

Après un nouvel examen du dit secteur, j'ai demandé aux services, une réduction de la hauteur à 9 mètres sur les parcelles situées à l'angle de l'avenue de la Rostagne et du chemin des Sables (cf. plan ci-joint).

En ce qui concerne un éventuel passage de l'avenue à trois voies et contrairement aux rumeurs dont vous m'avez fait part, je vous confirme qu'il n'en est aucunement question et que si élargissement il y avait, il serait au profit de trottoirs ou de pistes cyclables.

Par ailleurs, votre préoccupation de préserver la Bastide du 17<sup>ième</sup> siècle située au 27 de l'avenue de la Rostagne et son jardin est également celle de la municipalité. A ce titre, une protection a déjà été inscrite au projet de P.L.U interdisant tous travaux susceptibles d'entraîner une modification des caractéristiques esthétiques ou historiques de cet ensemble.

Espérant avoir répondu à vos interrogations,

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



  
**Jean-Pierre GONZALEZ**  
Premier Adjoint,  
Conseiller Régional